Hôpital du Valais
Brochure d'accueil

Hôpital de Sion

Hôpital du Valais
Spital Wallis

www.hopitalvs.ch | www.spitalvs.ch

Traitement masculin/féminin
Afin de rendre la lecture plus aisée, nous avons fait le choix de ne pas retranscrire les doubles formulations «masculin/féminin» dans les textes. Nous remercions les lectrices de leur compréhension.

Impressum
Edition: Brochure d'accueil – Hôpital de Sion
Concept: Hôpital du Valais
Contenu: Hôpital du Valais
Graphisme: Eddy Pelfini Graphic Design, Sion
Photo: Robert Hofer, Sion et Hôpital du Valais
Impression: Valmedia SA, Viège
Référence: 628055 - 04/2015

Copyright
© Tous droits réservés. Aucun des textes de cette brochure ne peut être reproduit sans l'autorisation du Service de la communication de l'Hôpital du Valais.

MESSAGE DE BIENVENUE

Nous vous souhaitons une cordiale bienvenue et un agréable séjour à l'Hôpital de Sion.

L'ensemble de notre personnel médical, soignant, hôtelier, administratif et logistique est à votre disposition pour garantir des soins et des services de qualité.

Nous mettrons tout en œuvre pour vous permettre de réintégrer votre vie privée et professionnelle dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Nous vous remercions de la confiance témoignée et vous adressons d'ores et déjà nos vœux de prompt rétablissement.

Prof. Eric Bonvin
Directeur général
Hôpital du Valais

L'HÔPITAL DU VALAIS EST

- Une entreprise publique autonome de soins, de formation, de recherche, **au service de ses patients** et **engagée dans l'amélioration continue de la qualité**. Elle est **reconnue au niveau national et international**, profondément enracinée dans la vie sanitaire, sociale, économique et culturelle du Valais.

- Un seul hôpital sur plusieurs sites, **au centre des réseaux de soins**, **coopérant** étroitement avec les médecins indépendants, les EMS et les CMS pour que les patients soient **pris en charge au bon moment, au bon endroit, pour la bonne prestation**.

- Un employeur **responsable**, capable d'attirer et de fidéliser les meilleurs collaboratrices et collaborateurs et de concourir à leur épanouissement.

- **Un centre de l'innovation médicale**, en soins et en santé publique, étroitement associé aux hôpitaux universitaires ainsi qu'aux institutions de recherche concernées.

- Une organisation proactive, **à l'écoute de ses patients et de ses personnels**, capable d'apprendre et d'évoluer pour mieux remplir sa mission et **garantir une égalité de traitement pour tous**.

- Une institution **à forte identité**, **enrichie par le bilinguisme**, capable d'inspirer un lien d'appartenance à ses collaboratrices et à ses collaborateurs.

L'être humain au centre.

SOMMAIRE

03 **Message de bienvenue**

05 **Sommaire**

06 **L'Hôpital du Valais en bref**

07 **L'Hôpital de Sion**

08 **Les disciplines du site**

09 **Préparation de votre séjour**

13 **A votre arrivée**

14 **Pendant votre séjour**

26 **A votre sortie**

28 **Vos droits en tant que patient**

30 **Accès et plan du site**

32 **Adresse et contact**

L'HÔPITAL DU VALAIS EN BREF

L'Hôpital du Valais est une institution autonome de droit public, regroupant neuf sites hospitaliers et l'Institut Central. Il offre une vaste palette de prestations médicales et soignantes de qualité. Les disciplines sont réparties par site pour permettre une prise en charge optimale et ainsi répondre aux besoins spécifiques de chacun.

En 2014, l'Hôpital du Valais a pris en charge près de 39'000 patients hospitalisés et a assuré 449'000 visites ambulatoires. Environ 5'000 collaboratrices et collaborateurs mettent le patient au centre de leurs préoccupations.

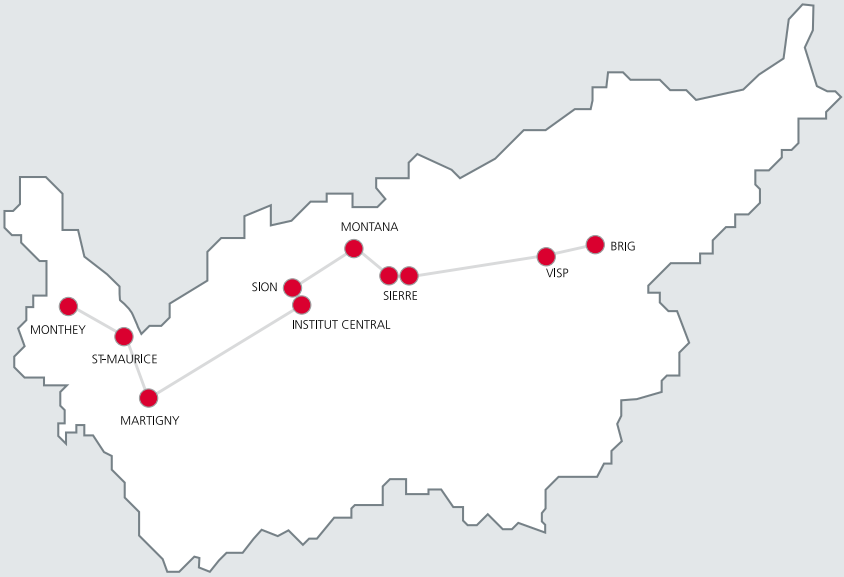

L'être humain au centre.

L'HÔPITAL DE SION

L'Hôpital de Sion dépend du Centre Hospitalier du Valais Romand qui comprend également les hôpitaux de Sierre, Martigny et Monthey (Malévoz), la Clinique Saint-Amé à St-Maurice, la Clinique Sainte-Claire à Sierre et le Centre Valaisan de Pneumologie à Montana.

L'Hôpital de Sion est un établissement de soins aigus qui dispose de toutes les disciplines médicales de base et spécialisées, notamment cardiologie invasive, chirurgie cardiaque, neurochirurgie, néonatologie, radio-oncologie. Environ 40% des patients somatiques aigus de ce canton sont soignés à l'Hôpital de Sion.

L'Hôpital de Sion est également un centre de formation reconnu dans de nombreux domaines.

LES DISCIPLINES DU SITE

- Anesthésiologie et réanimation
- Angiologie
- Cardiologie
- Centre du sein
- Chirurgie générale
- Chirurgie cardiaque
- Chirurgie maxillo-faciale
- Chirurgie pédiatrique
- Chirurgie thoracique
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie viscérale
- Gastroentérologie
- Gynécologie / Obstétrique
- Médecine interne
- Médecine nucléaire
- Néphrologie
- Neurochirurgie
- Neurologie
- Neuroradiologie
- Oncologie
- ORL & CCF
- Orthopédie / Traumatologie
- Pédiatrie / Néonatalogie
- Pneumologie
- Radiologie
- Radio-oncologie
- Soins intensifs et continus
- Stroke unit
- Urgences (adultes et enfants)

Les renseignements préalables à votre admission peuvent être obtenus auprès de l'unité de gestion des flux des patients au numéro 027 603 44 48.

Votre demande de chambre privée, demi-privée ou individuelle doit être faite auprès de cette même unité.

Documents à fournir

Afin de faciliter votre hospitalisation, nous vous remercions de présenter les documents suivants:

au bureau des admissions

- lettre de convocation de l'hôpital
- pièce officielle d'identité valable (carte d'identité, passeport, permis de séjour ou permis de conduire)
- carte d'assurance maladie/accident (base + complémentaire)
- livret de famille ou document officiel (pour les accouchements)
- numéros de téléphone (au moins deux) de la famille ou des proches pouvant être atteints en permanence

à l'infirmière du service

- lettre du médecin traitant/famille, lettre de transfert de l'établissement envoyeur, radiographies, autres documents médicaux en votre possession (carte de groupe sanguin, carte d'anticoagulation,…) en fonction de leur disponibilité
- tout document faisant état d'une allergie
- les médicaments personnels ou une liste de ceux-ci (ordonnances) prescrits par votre/vos médecin/s ou non (antidouleurs, vitamines, produits naturels notamment à base de plantes,…)
- carnet de suivi infirmier du Centre médico-social
- carnet de vaccination (pour les enfants)

Effets personnels recommandés

Prenez avec vous les effets personnels qui sont indispensables à votre hospitalisation:

- sous-vêtements
- pyjama ou chemise de nuit
- robe de chambre et/ou training
- pantoufles ou baskets
- affaires de toilette
- lunettes médicales
- moyens auxiliaires (cannes, appareil auditif, etc.)
- éventuellement de la lecture

L'hôpital met à votre disposition du linge de toilette et des chemises adaptées aux soins.

L'hôpital ne pourvoit pas à l'entretien du linge privé.

Vos prothèses dentaires/auditives, vos lunettes/verres de contact doivent être soigneusement rangés. **L'hôpital ne pourra en aucun cas être tenu responsable de leur perte.**

Dépôt de garantie

Division commune

Aucun dépôt n'est demandé si vous êtes domicilié en Suisse et affilié à une assurance suisse.
Il en va de même si vous bénéficiez d'une garantie de paiement.
Chambre individuelle: un dépôt est demandé.

Division privée et demi-privée

Un dépôt est demandé si votre assurance ne garantit pas le paiement en division privée ou demi-privée.

En cas de transfert d'une chambre commune en chambre privée ou demi-privée et inversement, de même qu'en cas de transfert intersites, tout le séjour est facturé selon les tarifs privé ou demi-privé.

Les patients hospitalisés en privé et demi-privé ont la responsabilité de contrôler leur couverture d'assurance afin d'obtenir la garantie de la prise en charge des coûts par leur assureur.

Patients étrangers de la communauté européenne

Un acompte est demandé en cas d'absence de la carte européenne.

Patients étrangers hors communauté européenne

Un acompte est demandé.

Vous pouvez obtenir tout renseignement lié au dépôt de garantie auprès des admissions au numéro 027 603 41 90.

Argent – Objets de valeur

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Nous vous prions de ne pas emporter d'argent ou d'objets de valeur lors de votre hospitalisation.

Si vous avez été admis en urgence, vous devez remettre l'argent et les objets de valeur à un membre de votre famille.

En cas d'impossibilité, vous pouvez vous adresser à l'infirmière de référence de votre service qui les déposera au bureau de facturation (guichet dans le hall d'entrée) et vous remettra une quittance.

Horaire et lieu d'arrivée

Vous vous présentez aux admissions de l'hôpital à l'heure indiquée par votre médecin traitant ou par l'hôpital.

Si vous devez venir à jeun, vous ne devez ni boire, ni manger, ni fumer durant les 6 heures précédant votre entrée.

En cas d'admission en urgence, les formalités sont réduites au minimum. Vous ou l'un de vos proches devez toutefois présenter les documents nécessaires au bureau des admissions dans les meilleurs délais.

Identification des patients

Lors de votre séjour à l'Hôpital du Valais, vous porterez un bracelet d'identification. Le personnel soignant vous informera sur:

- l'importance et l'intérêt d'une bonne identification des patients
- les risques associés à la mauvaise identification des patients (erreurs de médication, de transfusion et d'examens…)

PENDANT VOTRE SÉJOUR

Tout le personnel hospitalier est soumis au secret professionnel. Chaque collaborateur porte un badge qui mentionne son prénom et nom.

Rouge	personnel médical
Bleu	personnel soignant
Vert	personnel médico-technique (physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopédistes)
Jaune	personnel aide-soignant
Gris	personnel de l'administration et de la logistique
Blanc	stagiaire, apprenti

La ligne dorée distingue les cadres et les responsables d'équipe.

Le personnel soignant veille à tout mettre en œuvre pour vous procurer des soins de qualité. N'hésitez pas à vous adresser à l'infirmière de référence de votre service pour tout renseignement.

Si vous souhaitez vous déplacer dans l'établissement, veuillez avertir le personnel soignant du lieu où vous vous rendez afin d'être atteignable (visite médicale, examens,…).

Notre institution et nos collaborateurs sont particulièrement attachés à créer un climat de respect et de confiance, aussi bien à l'égard des patients que de leurs proches. Nous nous attendons évidemment à ce que ces valeurs soient partagées par les personnes qui fréquentent notre institution et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elles soient respectées.

Toutes violences physiques ou verbales sont interdites. Elles peuvent entraîner une interruption de l'hospitalisation et faire l'objet d'une plainte.

Tout dégât matériel causé intentionnellement vous sera facturé.

Séjour de votre enfant

Les visites en pédiatrie sont libres et les parents qui le souhaitent peuvent rester, dans la mesure du possible, auprès de leur enfant pendant l'hospitalisation. L'équipe médicale et infirmière est très attentive à la prise en charge de la douleur et fait bénéficier les malades de nombreuses techniques d'antalgie.

Une institutrice est à disposition afin que les enfants scolarisés n'accumulent pas trop de retard lors de leur hospitalisation.

La fondation «Théodora» (intervention de clowns dans les hôpitaux), les associations «Les Pinceaux Magiques» (peinture sur soie) et «Le Chariot Magique» (jeux) visitent régulièrement les petits patients afin de les distraire et de leur offrir un moment de plaisir.

Renseignements médicaux

Vous avez le droit d'être informé sur votre maladie et votre traitement. N'hésitez pas à demander des explications lors de la visite médicale ou à solliciter un entretien avec le médecin responsable de votre traitement.

Autorisation de congé

Toute autorisation de congé doit être demandée au médecin responsable de votre traitement. N'oubliez pas de prévenir l'équipe soignante de votre absence. L'utilisation de votre voiture privée n'est possible que sur autorisation médicale.

Douleur

Les équipes soignantes s'engagent à mettre en œuvre les moyens à disposition pour soulager vos douleurs.

La douleur n'est pas une fatalité: supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister. Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie. Elles diminuent votre énergie et retentissent négativement sur votre vie quotidienne.

Traiter votre douleur, c'est possible: vous seul pouvez décrire votre douleur. Aidez l'équipe soignante qui vous prend en charge à la traiter. La souffrance morale augmente aussi les souffrances physiques, parlez-en!

Chambre

Si vous bénéficiez d'une **couverture d'assurance en division commune**, vous êtes hospitalisé dans une chambre à deux lits avec douche et WC. Un rideau mobile permet d'assurer l'intimité nécessaire ou souhaitée par chacun. Vous disposez d'une radio et d'un téléphone avec sortie directe (carte à prépaiement) . Moyennant une taxe compensatoire garantie par un dépôt et en fonction de la disponibilité, il est possible d'être hospitalisé dans une chambre individuelle. Les chambres à un lit sont néanmoins attribuées prioritairement aux patients assurés en division privée et demi-privée.

Si vous bénéficiez d'une **couverture d'assurance en division privée**, vous êtes hospitalisé dans une chambre à un lit avec douche et WC. Vous disposez d'une radio, d'une télévision et d'un téléphone avec sortie directe (carte à prépaiement) et de diverses prestations hôtelières.

Si vous bénéficiez d'une **couverture d'assurance en demi-privé**, vous êtes hospitalisé en chambre avec un autre patient demi-privé ou seul moyennant paiement de la taxe fixée pour la chambre individuelle. Vous bénéficiez du même confort et des mêmes prestations hôtelières qu'en privé.

Hôpital non fumeur

N'oubliez pas que l'hôpital est un lieu de santé et que fumer, à l'intérieur de l'établissement, est interdit.

Lors de votre admission, à l'unité d'évaluation préopératoire (UEP), aux urgences ou dans un service, n'hésitez pas à demander de l'aide. Le médecin en charge de votre traitement hospitalier peut vous prescrire temporairement une substitution au tabac et/ou vous orienter vers la consultation hospitalière de tabacologie.

Radio

Un écouteur est à votre disposition et vous permet de capter les programmes disponibles.

Télévision

Une télévision est installée dans la salle de séjour de la plupart des services. Vous pouvez louer une télévision en vous adressant à la réception après avoir obtenu l'accord de l'infirmière responsable. Les frais de location sont payables à la réception avant votre départ. La télévision est installée dans les chambres de la division privée.

Merci de bien vouloir respecter le repos de votre voisin de chambre en s'assurant aussi de son bien-être (réglage du son, heures de repos).

Téléphone

Chaque patient dispose de son propre **téléphone fixe** avec un numéro d'appel direct (numéro aléatoire). Il fonctionne avec une carte à prépaiement qui vous est remise avec une notice explicative.

Vous êtes atteignable directement dans votre chambre de 07h00 à 21h00.

Des cabines téléphoniques se trouvent dans le hall d'entrée à proximité de la poste.

L'utilisation du **téléphone mobile** est tolérée durant votre hospitalisation sauf avis contraire de l'équipe soignante.

Les téléphones mobiles sont toutefois interdits aux soins intensifs, aux soins continus, en cardiologie et dans les secteurs médico-techniques.

Internet - Wi-Fi

Les patients et visiteurs bénéficient d'un accès Wi-Fi gratuit et peuvent surfer sur Internet moyennant une procédure d'identification. Il suffit de sélectionner le réseau HVS_GUEST et de lancer son navigateur puis de suivre les instructions d'identification. Un code envoyé par SMS permet de se connecter au réseau. Le mode d'emploi détaillé est disponible à la réception et dans les services de soins.

Courrier

Le courrier est distribué une fois par jour, le matin.
Des journaux sont à votre disposition à la cafétéria et dans les unités de soins.
Vous pouvez recevoir votre propre journal en faisant suivre votre abonnement.

Poste

Un bureau de poste et une boîte aux lettres sont à votre disposition dans le hall d'entrée.
Horaire: du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
Téléphone: 027 603 40 98

PENDANT VOTRE SÉJOUR

Banque - Bancomat

Une succursale de la Banque Cantonale du Valais et un bancomat sont à votre disposition dans le hall d'entrée.

Horaire: du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
Téléphone: 027 603 40 97

Kiosque

Dans le hall d'entrée, un kiosque vous propose des journaux, revues et confiseries diverses ainsi que des articles de toilette.

Horaire: du lundi au vendredi de 09h00 à 19h30
samedi, dimanche et jour férié de 10h00 à 17h00
Téléphone: 027 322 46 76

Fleuriste

A côté du kiosque, vous trouvez une fleuriste qui vous conseillera pour un bouquet ou un arrangement. Par mesure d'hygiène, seules les fleurs coupées sont autorisées dans les chambres. Aux soins intensifs et aux soins continus, les fleurs ne sont pas acceptées.

Horaire: du lundi au vendredi de 09h00 à 19h30
samedi, dimanche et jour férié de 10h00 à 17h00
Téléphone: 027 322 46 76

Salon de coiffure

Le salon de coiffure se situe dans le hall d'entrée, derrière le kiosque (entrée par la cafétéria). Vous pouvez obtenir un rendez-vous par téléphone. En cas de besoin, des interventions en chambre sont possibles.

Horaire: mardi, jeudi de 09h30 à 18h00
vendredi de 09h30 à 13h30
Téléphone: 027 603 40 96

Cafétéria

La cafétéria se situe à côté de l'entrée principale.

Horaire: du lundi au vendredi de 08h30 à 19h30
samedi, dimanche et jour férié de 10h00 à 19h00

Vous trouvez un distributeur de boissons aux urgences.

Boissons alcoolisées

La consommation d'alcool n'est pas conseillée et peut être incompatible avec votre traitement. Aussi, seul le médecin peut vous permettre de consommer des boissons alcoolisées durant votre séjour.

Repas

Si votre état de santé ne nécessite pas un régime particulier, vous pouvez opter pour l'un des menus proposés et demander une portion adaptée à votre appétit (1/2 portion).

Horaire des repas:	matin	dès 07h15
	midi	dès 11h00
	soir	dès 17h00

Si vous suivez un régime particulier ou si vous avez des intolérences ou des allergies alimentaires, vous devez informer votre infirmière de référence qui fera suivre les instructions à la cuisine ou, si nécessaire, au service diététique.

Un régime peut vous être prescrit sur ordre médical en fonction de votre/vos pathologie/s.

Physiothérapie – Logopédie

En collaboration avec le médecin, des séances de physiothérapie ou de logopédie peuvent vous être prescrites. Ces disciplines paramédicales s'adressent à toute personne limitée momentanément ou durablement dans sa capacité d'agir par un handicap physique ou de communication. Le but consiste à l'évaluation et au traitement des déficits et incapacités touchant les systèmes musculo squelettique, neurologique et cardiorespiratoire de l'être humain.

Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS)

L'infirmière de liaison est à votre disposition pour:
- vous informer et vous orienter vers la structure socio-sanitaire adéquate
- vous accompagner dans les démarches liées à votre sortie d'hôpital (organisation de soins à domicile, aide familiale, placement dans un EMS, etc.).

Si vous désirez avoir recours à ses services, vous pouvez vous adresser au personnel soignant ou la contacter directement (T 027 603 45 70).

Accompagnants

Il existe un groupe de bénévoles ayant notamment pour mission d'accompagner la vie jusqu'à la mort. Vous pouvez faire appel à leurs services par l'intermédiaire d'un membre de l'équipe soignante qui transmet la demande au groupe de bénévoles de la région de Sion.

PENDANT VOTRE SÉJOUR

Vie spirituelle

Aumônerie

Une équipe « Aumônerie » incluant prêtre, pasteur, religieuse et laïc est à votre service (T 027 603 41 38). Elle se propose de répondre aux besoins spirituels par des visites et des entretiens personnalisés, dans le respect des convictions personnelles. Elle se charge volontiers, selon vos désirs, de faire appel à un ministre de votre religion ou de votre communauté linguistique. Elle tient à votre disposition des Bibles, des livres de prières et de réflexion.

Prière auprès du malade: à votre demande ou à celle de votre famille, l'aumônier vient en chambre pour un entretien ou pour prier. Il peut aussi donner le sacrement des malades à qui en exprime le souhait.

Prière des psaumes: du lundi au vendredi à 09h00 à la chapelle.

Messe catholique: la messe est célébrée à la chapelle la semaine et à l'aula le dimanche, tous les deux sont situés dans le hall d'entrée, derrière la réception. Vous pouvez également suivre la messe dans votre chambre à l'aide de votre écouteur radio.

Horaire:	mardi et mercredi:	messe à 16h15 à la chapelle
	jeudi:	messe à 12h00 à la chapelle
	vendredi:	messe et adoration à 16h15 à la chapelle
	dimanche et jour férié:	messe à 09h30 à l'aula

Culte protestant: dimanche et jour férié à 10h00 sur Espace 2 [RTS]

Communion: elle peut être apportée en chambre:
- jours ouvrables entre 09h00 et 11h00
- dimanche et jour férié, après la messe

Visites

Horaire: de 13h00 à 16h00 et de 18h30 à 20h00
Dans l'intérêt des malades, l'horaire peut être plus restrictif.

En dehors de cet horaire et pour des motifs exceptionnels, il faut requérir l'autorisation de l'infirmière.

En chambre privée, demi-privée et individuelle:	de 10h00 à 20h00
En chambre d'isolement:	prière de s'adresser à l'infirmière avant d'entrer.
Aux soins intensifs:	visites autorisées pour les membres de la famille, limitées à deux personnes au maximum et de courte durée. L'accès aux enfants n'est, en principe, pas permis.
En pédiatrie et néonatologie:	visites des parents autorisées toute la journée.

Nous vous prions de faire preuve de compréhension lorsque le personnel soignant et paramédical doit intervenir pour des soins, une thérapie ou un examen durant les heures de visite.

Question

Vous avez une question ou un problème à résoudre, vous ressentez le besoin d'être compris, soutenu, accompagné, n'hésitez pas à interpeller le médecin, le personnel infirmier, l'infirmière de liaison (T 027 603 45 70) ou l'aumônier (T 027 603 41 38) qui donneront suite à vos demandes ou vous aideront à trouver des solutions.

A VOTRE SORTIE

Les sorties se font entre 09h00 et 11h00.

La date de votre sortie est fixée en accord avec votre médecin hospitalier qui enverra un rapport de votre hospitalisation et, au besoin, téléphonera à votre médecin traitant avec lequel vous reprendrez contact pour la suite du traitement. En cas de transfert dans un autre site hospitalier, le personnel hospitalier informera votre médecin traitant.

Avant de quitter l'hôpital:

- Adressez-vous à l'infirmière afin que vous soient remis les documents nécessaires (ordonnances, courriers médicaux, radiographies (CD), certificat d'hospitalisation, carte de groupe sanguin, carte d'anticoagulation, rendez-vous, médicaments personnels,…).
  L'hôpital ne fournit pas les médicaments pour le retour à domicile (week-end et jour férié compris).

- Pensez à retirer les valeurs que vous auriez éventuellement déposées (vérifier l'horaire d'ouverture du lieu de dépôt).

- Acquittez-vous des éventuels frais à votre charge (télévision, appels téléphoniques, internet,…).

- Contactez, au besoin, l'infirmière de liaison pour vous orienter vers la structure socio-sanitaire adéquate et vous aider dans vos démarches liées à la sortie de l'hôpital (organisation de soins à domicile, aide familiale, placement dans un EMS, etc.).

- Vérifiez que vous n'avez oublié aucun effet personnel dans votre chambre.

Votre avis nous intéresse

N'hésitez pas à nous communiquer votre avis sur votre séjour hospitalier.

Dans un processus constant d'amélioration, la Direction du Centre Hospitalier du Valais Romand a créé un questionnaire d'enquête de satisfaction intitulé «Votre avis nous intéresse».

Périodiquement ou à votre demande, le service de la qualité vous envoie ce questionnaire.

Nous vous remercions de le déposer dans la boîte «Votre avis nous intéresse» à la réception, dans le hall d'entrée de l'hôpital, ou de nous l'adresser, par poste, au moyen de l'enveloppe réponse.

VOS DROITS EN TANT QUE PATIENT

Le droit à l'information est un élément fondamental de la relation patient – soignant pour une prise en charge thérapeutique de qualité, respectueuse de l'autonomie du patient.

Si vous rencontrez un problème ou en cas de questions sur le déroulement de votre prise en charge, n'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à votre infirmier référent. Ils pourront vous apporter des réponses qui permettront, nous l'espérons, de résoudre les difficultés et clarifier les incompréhensions.

Nous vous encourageons à lire la brochure «**l'essentiel sur les droits des patients**». Cette brochure décrit les droits qui vous sont reconnus, notamment par la loi cantonale sur la santé, et explique comment ils s'appliquent.

Il s'agit des droits suivants:

- Le droit à l'information
- Le consentement libre et éclairé
  À l'Hôpital du Valais, la déclaration du consentement éclairé, signée par le patient avant une intervention, comprend une information sur le deuxième avis et des modalités pratiques pour exercer ce droit.
  Vous avez aussi la possibilité de consulter un autre professionnel de votre choix pour un deuxième avis médical. Nous pouvons vous aider à ce sujet. Il est prudent de vous renseigner préalablement sur la prise en charge par votre assurance de ce deuxième avis médical.
- Les directives anticipées, le représentant thérapeutique et le mandat pour cause d'inaptitude
- Le droit au libre choix
- Les mesures de contention et les traitements sans consentement
- Le secret professionnel
- L'accès au dossier médical
- Le droit à être accompagné
- Le don d'organes et de tissus

Pour toute question relative aux droits des patients:
- Affaires juridiques et éthiques de l'Hôpital du Valais: 027 603 67 30 ou 603 67 21
- Médiateur du Valais romand: Service de la santé publique, Av. du Midi 7, 1950 Sion, 027 606 49 00.

La brochure «**l'essentiel sur les droits des patients**» est à votre disposition aux admissions, à la réception et dans les unités de soins.

Vous pouvez également télécharger gratuitement cette brochure sur:
www.vs.ch/sante ainsi que sur le site internet de l'Hôpital du Valais:
www.hopitalvs.ch ➤ Patients et visiteurs ➤ Droits des patients.

Espace d'écoute pour les patients et leurs proches à l'Hôpital du Valais

Cet espace offre une écoute active et une aide personnalisée par des conseillers formés à la médiation.

Il permet aux patients et à leurs proches d'exprimer toute suggestion ou doléance en lien avec le séjour à l'hôpital.

L'espace d'écoute est situé à **l'entrée de l'Hôpital de Sion**. Une permanence sans rendez-vous est assurée les jours ouvrables de 13h30 à 17h30, le mercredi de 14h à 18h.

Les prises de contact sont aussi possibles par:
- e-mail: espace.patients@hopitalvs.ch
- téléphone: 027 603 88 88
- courrier à: Hôpital du Valais - Hôpital de Sion
  Espace d'écoute pour les patients et leurs proches
  Case postale 736
  1951 Sion

ACCÈS ET PLAN DU SITE

Accès

En voiture: sortie d'autoroute Sion-Est
En bus: bus sédunois (www.sion.ch)

Parking

Pour une hospitalisation, nous vous prions d'utiliser les transports publics ou de vous faire amener.

Le parking visiteurs sera payant dès août 2015.

Pour ne pas gêner l'intervention des secours, veuillez respecter les panneaux de signalisation.

Plan du site

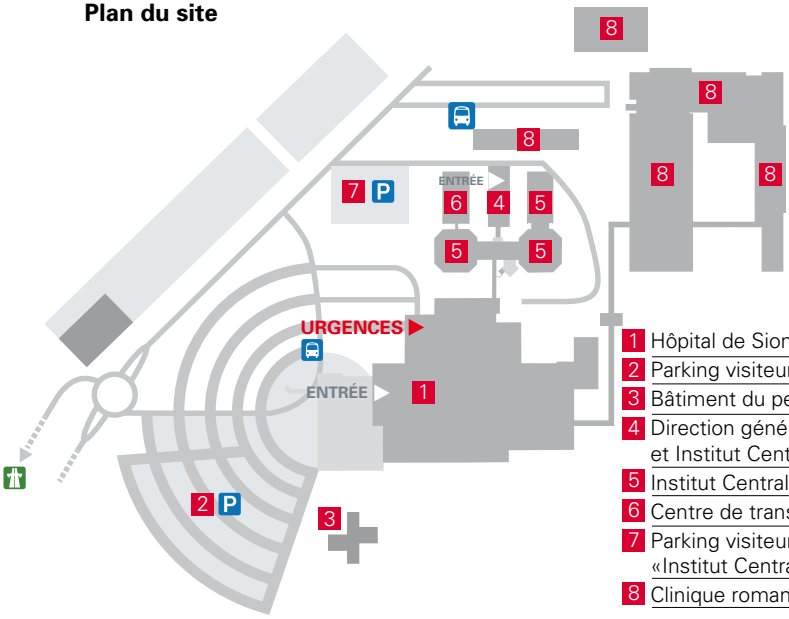

1 Hôpital de Sion
2 Parking visiteurs «Hôpital de Sion»
3 Bâtiment du personnel «Hôpital de Sion»
4 Direction générale de l'Hôpital du Valais et Institut Central
5 Institut Central
6 Centre de transfusion sanguine
7 Parking visiteurs «Centre de transfusion», «Institut Central» et «Direction générale»
8 Clinique romande de réadaptation (SUVA)

L’être humain au centre.

ADRESSE ET CONTACT

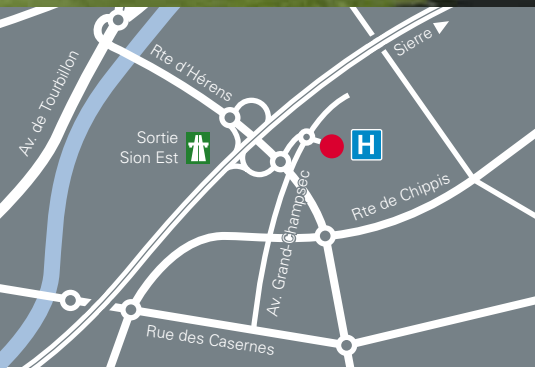

Hôpital du Valais
Hôpital de Sion
Av. du Grand-Champsec 80
Case postale 736
1951 Sion

Téléphone 027 603 40 00
Fax 027 603 40 01